



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- L'expiration d'un délai de huit jours, à dater de la livraison, sans que soit formée une réclamation par lettre recommandée, entraîne de plein droit réception et agrégation complète des marchandises.
- Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'à complet paiement. Les risques sont à charge de l'acheteur. Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.
- Toutes les factures sont payables au comptant.
- Tous les paiements sont exigibles à Herve.
- Les dispositions par traite n'excluent pas l'obligation du paiement à Herve.
- Toutes les factures non payées dans les 30 jours de leur date seront passibles de plein droit et sans mise en demeure d'un intérêt de 12% l'an.
- En cas de défaut de paiement d'une facture ou d'une traite, il pourra être réclamé en sus une indemnité forfaitaire et compensatoire irréductible de 10% du montant avec un minimum de 25 euros.
- En cas de contestation, les tribunaux de Verviers sont seuls compétents.